

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Lambaréné : phase II du programme "Gabon-Égalité"

**UNE** initiative du ministère de la Justice pour faire la promotion des lois promulguées en septembre 2021 par le chef de l'État.

Paterne N'DOUNDA  
Lambaréné/Gabon

Le ministère de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits de l'Homme a lancé vendredi dernier à Lambaréné, chef-lieu du Moyen-Ogooué, la phase II du programme gouvernemental "Gabon-Égalité" axé sur la vulgarisation des nouvelles lois auprès des justiciables.

Il s'agit, en clair, du lancement officiel de la campagne nationale de la promotion des lois promulguées en septembre 2021 par le président

de la République, Ali Bongo Ondimba. La délégation constituée des membres du ministère de la Justice et des formatrices était composée de Thalie Obone Nguema épouse Edjo (procureur général près de la Cour d'appel de Libreville), Corinne Andjembet épouse Njambou (Premier président de la Cour d'appel de Libreville), Francine Arlette Mabamba (présidente du tribunal de Lambaréné) et Sidonie Flore Ouwé (directrice des études de l'École nationale de la magistrature).

Le gouverneur de province, Barnabé Mbangelivou a saisi cette occasion pour rappeler les attentes des populations par rapport à ces "nouvelles lois appelées à changer leur quotidien (...) Puisque ce sont des lois tournées vers la protection de tous à plusieurs niveaux". Les questions sur la réduction des inégalités entre hommes et femmes; le prolonge-



Les membres du programme "Gabon-Egalité" lors de l'étape de Lambaréné.

Photo : Paterne N'G#39;DOUNDA

ment du délai des déclarations de naissance, les amendements portés dans les Codes pénal et civil..., figurent en bonne place dans le programme "Gabon-Égalité".

Chef du projet, et par ailleurs conseiller juridique du ministre de la Justice, Karine Ilahou a sen-

sibilisé les hommes et les femmes des lois, les forces de défense et de sécurité ainsi que les agents d'État civil de Lambaréné et/ou du Moyen-Ogooué, sur la nécessité de s'approprier l'esprit de la loi en s'éloignant des habitudes interprétatives de celle-ci. À sa suite, Sidonie Flore

Ouwé a expliqué que "la mission du ministère de la Justice consiste à encourager les magistrats à développer, dans l'application des nouvelles lois, une grande capacité d'analyse et d'esprit".

Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, sera la prochaine étape.

## Koula-Moutou : le marché municipal à nouveau éclairé



Photo : Sédrique MAVENDJI, Keka

**Evariste Massima, fier de son geste qui a ramené le courant au marché de Koula-Moutou.**

Il était plongé dans le noir depuis un mois, suite à une panne d'électricité.

Sédrique KEKA MAVENDJI  
Koula-Moutou/Gabon

PLONGÉ dans l'obscurité depuis le 17 octobre 2021 suite à une panne d'électricité, le marché municipal de la commune de Koula-Moutou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, est à nouveau éclairé. Ce, depuis le 17 no-

vembre dernier. Cela a été possible grâce à l'intervention du sénateur suppléant de la commune de Koula-Moutou, Évariste Massima, par ailleurs 3e adjoint au maire de la commune, qui a acheté et fourni les deux répartiteurs – appareil technique où aboutissent les câbles d'un réseau et qui contient les instruments

d'interconnexion – qui faisaient défaut. Les deux appareils, combinés aux deux compteurs électriques installés sur les lieux depuis fort longtemps par la mairie centrale, ont permis de ramener la lumière dans le marché municipal local.

La récurrence des délestages et la saturation des compteurs d'électricité seraient à l'origine des courts-circuits enregistrés souvent au marché central de Koula-Moutou. "On attend désormais la livraison des nouveaux compteurs par la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), pour permettre à chaque commerçant d'avoir son compteur d'électricité et de le gérer à son gré", a souligné Évariste Massima, visiblement satisfait de son geste, eu égard aux effets positifs subséquents. C'est au nom du maire de Koula-Moutou, Rigobert Nzengue, dont il est l'un des adjoints, qu'il a appuyé le bouton ayant ramené la lumière au marché municipal local.

## Lebamba : le préfet lance la campagne vaccinale



Photo : Bigogo/L'Union

**Le préfet Mombo Moukaga se faisant vacciner.**

Gloire Junaël MOUBEDI-BIGOGO  
Lebamba/Gabon

Le préfet du département de la Louetsi-Wano, Euloge Mombo Moukaga, a donné vendredi dernier, au centre médical de Lebamba, le coup d'envoi de la vaccination itinérante contre le Covid-19. Pour montrer l'exemple, il s'est fait vacciner en premier, suivi par plusieurs autres personnalités locales.

Et depuis lors, les équipes commises à la tâche sont à pied d'œuvre. Les populations louvanoises adhèrent massivement à cette opération de

vaccination. C'est le résultat des campagnes de sensibilisation menées en amont par les auxiliaires de commandement dans leurs quartiers respectifs. Pour Isabelle Ngembe, responsable de la délégation et par ailleurs directrice régionale de santé (DRS) de la Ngounié, "le vaccin est l'unique moyen à ce jour pour diminuer la propagation du coronavirus". Selon elle, la vaccination concerne toutes les personnes désireuses âgées de 18 ans et plus. Mais pour que la campagne vaccinale touche le maximum des populations, des équipes ont été formées localement pour être déployées dans tous les villages du département de la Louetsi-Wano.

Notons que pour la seule journée du lancement de la vaccination itinérante contre le Covid-19 à Lebamba et dans le département de la Louetsi-Wano, plus de 200 personnes ont été vaccinées.